



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation des bénéficiaires de l'AAH suite à la déconjugalisation de l'AAH

Question écrite n° 12728

### Texte de la question

M. Christophe Bex attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des solidarités et des familles, chargée des personnes handicapées, sur les aides perçues par les demandeurs d'emplois en situation de handicap. La mise en œuvre de la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) semble coïncider avec une inquiétante vague de baisse voire de suppression des droits à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Nombre de bénéficiaires ont subi ce préjudice lors de leurs demandes de renouvellement. Des décisions arbitraires qui tombent parfois plus d'une année après les démarches, pour des dossiers qui n'ont pas évolué. Il s'agit d'un calvaire administratif durant lequel la MDPH peut demander les mêmes pièces à plusieurs reprises, ce qui retarde fortement l'étude du dossier. Dans sa circonscription, les remontées qui ont été faites à M. le député attestent que les recours effectués se soldent systématiquement par des réponses négatives. Une injustice contre laquelle ces travailleurs, déjà usés par la maladie et très souvent précaires, doivent faire face. Il en découle une double humiliation, celle de la commission en charge de la détermination du taux d'invalidité (la CDAPH) qui peut revoir à la baisse cette donnée sans consultation médicale spécifique à l'appui. Face à cette situation douloureuse et insupportable, il lui demande comment assurer une meilleure prise en charge de ces personnes en les accompagnant de façon plus digne, correcte et sérieuse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Bex](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (7<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12728

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées

**Ministère attributaire :** [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 novembre 2023](#), page 9863

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)